

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

**DATE CONVOCATION**

11 mars 2025

**DATE D'AFFICHAGE**

11 mars 2025

**Nombre de conseillers**

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LUNDI 24 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents :** Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. CHAUFOUR, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

**Absents excusés :**

Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à Mme LE DRÉAU

**Absent non excusé :**

Néant

**Secrétaire de séance :** M. LECERF

### **5. Vote des taux des taxes communales 2025**

**Délibération DE05-24032025**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition pour les taxes locales de l'année 2025.

Les taux de référence sont :

Taxe foncière bâtie : 41,95 %

Taxe foncière non bâtie : 35,40 %

Taxe d'habitation : 14,23 %

Ce qui fait un produit attendu de 804 370,00 euros.

Dont 203 653,00 euros d'allocations compensatrices pour la commune (204 789,00 euros l'année dernière)

Mme COUET propose de maintenir les taux d'imposition aux taux de référence comme l'année passée.

Il n'y a pas eu d'augmentation du taux de la part communale depuis 2013 (augmentation de 2 %)

**Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, de maintenir les taux d'imposition comme l'année passée.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 25 mars 2025

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF

